



## LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22 février 2023 – 19H30 – (convocation du 16 février 2023)

.....

**Présents :** Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, Madame Christine POUHALAN, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Michel RIUS, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Leticia BERNARD, Madame Sarah GUIRAUD, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Chantal MEMET, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Madame Martine MOULY, Monsieur Cédric CROS.

**Absent(s) :**

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, excusé, donne pouvoir à monsieur Gaëtan DESCAMPS.  
Monsieur Damien NICOLAS, excusé, donne pouvoir à monsieur Cédric CROS.

**Secrétaire de séance :** Christine POUHALAN

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 17 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets d'investissement pour la 2<sup>ème</sup> moitié du mandat.

Malgré l'inflation et le coût de l'énergie, notre priorité est de garder une forte dynamique sur les investissements grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement.

5 priorités sont ainsi déterminées :

- Modernisation de la salle polyvalente. Les travaux sont prévus en septembre 2023 jusqu'en mars 2024. Ces travaux de modernisation sont nécessaires et permettront de réduire la facture énergétique de ce bâtiment.
- Investir dans les économies d'énergie. Un audit énergétique a été réalisé sur les bâtiments communaux de la salle polyvalente, la mairie et l'école. Plusieurs pistes ont été soulevées : système hybride optimisant les consommations plan vert, géothermie et panneaux photovoltaïques.  
Les économies d'énergie se feront également par la poursuite de la modernisation de l'éclairage public.
- L'eau potable. Nous poursuivrons la modernisation du réseau de distribution de l'eau potable. Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement sera actualisé. Un transfert est prévu à la communauté de communes Grand Orb en 2023.
- La Voirie. Le programme de réfection des voies communales est poursuivi dans le cœur du village. Un projet concernant l'avenue des 13 vents est en cours.
- Création d'un PumpTrack : cette demande émane du Conseil Municipal des Jeunes.

### Délibération n°2023-01 : COMPETENCE INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – RESTITUTION DE LA COMPETENCE A LA COMMUNE

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que par délibération n°2017-41 en date du 31 mai 2017, la commune avait transféré la compétence Investissement Eclairage Public à Hérault Energies.

En 2022, les modalités financières de ce transfert ont été modifiées, Hérault Energies a demandé aux communes un accord de principe pour la confirmation ou la restitution du transfert.

Par délibération n°2022-23 du 11 mai 2022, le conseil municipal avait donné un accord de principe de confirmation du transfert de la compétence Investissement à Hérault Energies.

Cette confirmation devant se matérialiser par un procès-verbal pour une nouvelle adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Compte tenu des incertitudes quant aux modalités financières d'Hérault Energies des travaux d'investissement de l'éclairage public, le Maire propose de ne pas établir de procès-verbal et de reprendre la compétence Investissement Eclairage public.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante la restitution de la compétence Investissement Eclairage Public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération n°2023-02 : AVENANT A LA CONVENTION DE SUIVI ET D'ASSISTANCE AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES**

Madame Christine HORTALA informe l'Assemblée Délibérante que la Commune a adhéré au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG34.

Les modalités financières de facturation de la mission de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires ont été précisées par le Conseil d'administration du CDG34 en date du 25 octobre 2022.

Le taux est de 0.12 %, l'assiette de cotisation est précisée, elle est basée sur la masse salariale globale renseignée dans le bordereau URSAFF.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de signer l'avenant à la convention d'adhésion : Mission de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires, avec le CDG34.

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération n°2023-03 : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'APPUI ET DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Madame Martine MOULY CHARLES informe l'Assemblée Délibérante des obligations règlementaires relatives à la prévention des risques professionnels incombant aux employeurs.

Pour répondre à ces obligations, le CDG34 propose une mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels, notamment pour la rédaction du Document Unique.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de signer la convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération n°2023-04 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET**

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un emploi d'agent de maitrise à temps complet doit être créé en raison d'une promotion interne.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante la création d'un emploi permanent au grade d'agent de maitrise à temps complet à compter du 22 février 2023.

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération n°2023-05 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A4035**

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE informe l'Assemblée Délibérante que pour l'agrandissement de la voie communale, Monsieur MOUSSA et Madame CHINAMA cèdent à la commune la totalité de la parcelle A4035 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter cette acquisition moyennant l'euro symbolique.

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Délibération n°2023-06 : OPERATION 8000 ARBRES PAR AN POUR L'HERAULT**

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, le Département de l'Hérault a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

La commune d'Hérépian participe à cette opération en réceptionnant 15 arbres.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit sans déclassement préalable, conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de **4 Arbres de Judée, 3 Erables champêtre, 2 Frênes à fleurs, 4 oliviers d'Europe et 2 Tulipiers de Virginie** ;

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Délibération n°2023-07 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MONSIEUR ET MADAME ROQUEPLAN-MARTINEZ KARINE ET CLAUDE AU RESEAUX EAUX USEES**

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante qu'en vertu de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements située sous la voie publique jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la commune qui en assure l'entretien et en contrôle la conformité.

Madame et monsieur ROQUEPLAN-MARTINEZ, futurs acquéreurs de la parcelle A3533, ont demandé à la mairie le raccordement de cette parcelle au réseau eaux usées. Une extension doit être réalisée du réseau principal afin de desservir ce quartier.

Le conseil municipal dit se prononcer sur le montant de son remboursement.

- Travaux installation du chantier : 2 850 € HT
- Extension du réseau eaux usées : 22 752.50 € HT
- Majoration de 10% pour frais généraux : non retenue

**TOTAL = 25 602.50 € HT**

Compte tenu de la zone concernée, zone UD, l'extension du réseau eaux usées est encouragée pour les constructions futures, il est demandé une participation plafonnée à 12 000 € toutes taxes comprises aux intéressés.

Cette participation sera revue à la baisse en fonction des financements publics obtenus pour la réalisation de ce chantier.

Le réseau eaux usées arrive en limite de propriété privée avec la parcelle A3055. Une servitude de passage est nécessaire pour le raccordement de la parcelle A3533.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le montant maximum de ce remboursement à 12 000 €.

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Délibération n°2023-08 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE LAMALOU LES BAINS**

Madame Christine POUHALAN, informe l'Assemblée Délibérante que l'association des anciens combattants de Lamalou les bains fêtent cette année, le centenaire de l'association.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention d'un montant de 300 € pour l'association DES ANCIENS COMBATTANTS DE LAMALOU LES BAINS.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

**Délibération n°2023-09 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ONG ACTED POUR SOUTENIR LES POPULATIONS DE TURQUIE ET DE SYRIE TOUCHEES PAR LES SEISMES**

Madame Christine POU GALAN, informe l'Assemblée Délibérante que l'Association des Maires de France (AMF) mobilise les communes pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes.

Cette mobilisation peut être financière via le versement d'une subvention auprès de l'ONG française ACTED, partenaire de l'AMF et présente dans les régions sinistrées.

L'ONG ACTED apporte une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention d'un montant de 300 € pour l'ONG ACTED.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

**Délibération n°2023-10 : MOTION DE SOUTIEN A LA BOUVINE, AUX TRADITIONS LOCALES, A L'ASSOCIATION « UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC POUR LA DEFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES**

Monsieur Jean-Louis LAF AURIE, Maire, donne lecture de la motion de soutien à la Bouvine, aux traditions locales, à l'association « Union des jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions taurines »

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver cette motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité, ainsi que la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise.

Pour : 15

Abstention : 3

Contre : 1

**QUESTIONS DIVERSES :**

**INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS**

- Décision 2023-01 Signature de la convention portant sur la gestion financière du bâtiment abritant les activités Crèche associative / réfectoire cantine scolaire municipale avec la communauté de communes Grand Orb.
- Décision 2023-02 Signature de la convention de location de matériel informatique et de maintenance avec KOESIO.
- Décision 2023-03 Signature de la convention de prise en charge et transport de colonies de chats libres vers les cliniques vétérinaires.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H20.**

**Le Maire  
Jean-Louis LAF AURIE**

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Hérault. The seal contains the text 'MAIRE D'HERAULT' at the top and '(Hérault)' at the bottom. A blue ink signature is written across the seal.